



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

LUNDI 23 FEVRIER 2026 – 10H30
SALLE DES PICTONS – CDC AUNIS ATLANTIQUE

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner **Marie-Claude BILLEAUD** pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2025

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

FINANCES BUDGET

3. Débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport

DIT avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 présenté et annexé à la présente délibération ;

PREND acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE- FINANCES LOCALES

4. Convention de prestation de service pour la lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON - Année 2026

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2026 jusqu'à un montant maximal de 31 478,00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2026 jusqu'à un montant maximal de 31 478,00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les délégués de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe de la convocation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2026 jusqu'à un montant maximal de 31 478,00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

5. Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime : lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques nuisibles - convention de prestation FREDON - Année 2026

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 30 % du montant global (31 478 €) de la convention de prestations de service entre le SYRIMA et la FREDON pour l'année 2026 ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

6. Adhésion FREDON 2026

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Entendu cet exposé, vu la proposition d'adhésion,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACTENT le coût de l'adhésion 2026

AUTORISENT Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026, pour un montant de 5 058€, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Sud

Entendu cet exposé, vu la proposition d'adhésion,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACTENT le coût de l'adhésion 2026

AUTORISENT Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026, pour un montant de 5 058€, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les délégués de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Entendu cet exposé, vu la proposition d'adhésion,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACTENT le coût de l'adhésion 2026

AUTORISENT Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026, pour un montant de 5 058€, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

7. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical
--

PREND ACTE

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

8. Opportunité achat terrain au Gué d'Alléré : chemin d'accès au cours d'eau et à l'ouvrage « le Clapet-du-Gué »

ACTE l'opportunité d'achat de ce terrain,

AUTORISE Madame la Présidente à engager les négociations et faire appel à un notaire,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires pour cet achat.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

9. Autorisation de signature de l'ATAO

VALIDE la programmation ATAO 2026 ;

ACCEPTE d'acter les travaux décidés au Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer le l'Accord de Territoire Aunis Océan 2026 ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00